

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 5 avril 2019

3 ème Commission N° CP-2019-4-3-2

Service instructeur

DIR - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances

ROUTES DEPARTEMENTALES AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (PROGRAMMES A111 - A132 ET A142)

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement d'affectations par opération sur les programmes :

- A111 « Constructions neuves et travaux sur les routes départementales » (250 000,00 €) ;
- A132 « Calibrage sur les routes départementales » (37 240,03 €);
- A142 « Installation de voirie (radio numérique) sur les routes départementales » (500 000,00 €).

1) Programme A111 - Constructions neuves et travaux sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A111, les affectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de constructions neuves et de travaux sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **250 000,00 €** sur le programme A111, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1). Cette affectation complémentaire tient compte de l'évolution des prévisions de dépenses pour les travaux de prévention des avalanches sur le col de la Schlucht qui s'élèvent désormais à 290 000 €.

2) Programme A132 - Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations par opérations doivent faire

l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **37 240,03 €** sur le programme A132, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 2).

3) <u>Programme A142 – Installation de voirie (radio numérique) sur les routes</u> départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A142, les affectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation d'installation de voirie (radio numérique) sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **500 000,00 €** sur le programme A142, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 3). Cette affectation complémentaire correspond à la création d'un relais et d'un pylône supplémentaires pour le basculement de la radio analogique à la norme numérique « TETRA », les AP ayant été votées au BP 2019.

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter les montants par millésime d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT